



Date 29/11/2025

Complémentaire santé SEM et VSE :

+10 % d'augmentation dès janvier 2026 + 2€78 pour les agents !

À compter du 1^{er} janvier 2026, la cotisation de la complémentaire santé du contrat collectif MNT connaîtra une hausse supérieure à 10 %.

Cette évolution se traduira pour les agents par un surcoût moyen de 10 € mensuels, soit 120 € annuels, à couverture constante.

FO3 réclame depuis longtemps une véritable revalorisation de la participation employeur, à la ville de Saint-Étienne et à Saint-Étienne Métropole.

En réponse à cela, la participation employeur n'augmente en moyenne que de 2,78 € par mois à SEM et à VSE.

Autrement dit, les agents devront absorber l'essentiel de la hausse, avec un reste à charge supplémentaire d'environ 87 € par an.

FO3 dénonce l'absence totale de concertation du côté SEM et une participation employeur clairement insuffisante à SEM et VSE face à une augmentation aussi lourde pour les agents.

***La Force du syndicat
C'est le nombre des adhérents***



LA FORCE SYNDICALE
sainté.métro.cité